

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 octobre 2022 à 20H30 COMPTE-RENDU

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : PIERREFITTE Alain, PICHON Daniel, REYNAUD Sabrina, PENAUD Jacques, LAFONT Sylvette, LEYMARIE Jean-Pierre, FAUQUEMBERGUE Grégoire, BUISSON Alain, DESMET Christine, VAN MIL Marieke

Absente excusée : BOUZONIE Corinne

Madame Sabrina REYNAUD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 28 juin 2022 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Le Maire demande au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Acceptation d'un don
- Mise à disposition de personnel et approbation de convention
- Dénomination de chemins

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1/ Modification des statuts de la Communauté de Communes

Par délibération en date du 13/09/22, le conseil communautaire a décidé de modifier ses statuts. Outre la nécessité de procéder à des ajustements concernant l'évolution règlementaire de l'intitulé de certaines compétences, la perspective de création d'un CIAS à l'horizon du 1^{er} janvier 2023 nécessitait de reprendre entièrement la rédaction de la compétence « Action sociale » (en isolant notamment le volet Enfance et Jeunesse). Par ailleurs, le conseil communautaire a restitué la compétence « maison de service public ».

Il appartient au conseil municipal d'approuver la modification proposée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette modification.

2/ Présentation du rapport prix et qualité du service public eau potable – année 2021

Le Maire donne lecture du rapport annuel 2021 du prix et de la qualité du service public eau potable. Il précise que ce rapport est consultable à la mairie.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

3/ Participation activité piscine école de Payzac Savignac

M. le Maire informe que lors du dernier conseil d'école, il a été décidé de demander aux communes de participer financièrement au projet piscine de l'école de Payzac car la coopérative scolaire ne peut pas financer ce projet. Il est demandé une participation au prorata du nombre d'enfants participant à cette activité.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte de participer au projet piscine à hauteur de 30 € par élève.

4/ Redevance d'occupation du domaine public (RODP) pour les ouvrages de distribution d'électricité

M. le Maire rappelle au conseil que l'occupation du domaine public engendre la perception d'une redevance par la commune. Le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport d'électricité. Pour 2022, la RODP pour la commune due par ENEDIS est de 221 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à encaisser cette RODP au titre de 2022 et à émettre le titre correspondant.

5/ Acceptation d'un don

Le Maire informe qu'un particulier a fait un don de 48 € à la commune, et qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour pouvoir encaisser ce don.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter ce don.

6/ Mise à disposition de personnel

M. le Maire informe l'assemblée que la secrétaire de mairie est absente depuis le 5 juillet, qu'elle est indisponible pour une durée indéterminée et qu'il ne trouve pas de remplaçante. Afin d'assurer la continuité du service public, le Maire propose au conseil d'accepter la proposition de la commune d'Angoisse, à savoir, la mise à disposition de son personnel (secrétaire de mairie) et de passer une convention avec la commune d'Angoisse, afin que leur secrétaire de mairie puisse se déplacer à St Cyr afin de palier à cette situation. Le maire expose les conditions de la mise à disposition (rémunération, cotisations salariales, frais de déplacements).

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de la commune d'Angoisse et autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel.

7/ Questions diverses

- **Les Saint Cyr de France** : ont eu lieu à Saint-Cyr-sur-Rhône les 24 et 25 septembre. Sylvette Lafont et Daniel PICHON y ont participé. Mise en conformité avec les statuts : association composée uniquement d'élus en fonction.
- **Logement communal** : le logement situé au dessus de la mairie est reloué à Céline Veysièrre et Wolfgang Delacroix
- **Travaux four** : travaux de maçonnerie en cours
- **Demande de subvention** : la section des jeunes sapeurs pompiers de Pompadour sollicite une subvention, leur demande sera examinée lors du prochain vote du budget.
- **Vidéo de MLV Studio** : la dernière partie de la vidéo réalisée par Adrien Dache est trop haché, le défilement est trop rapide, quelques ajustements sont à prévoir.
- **Demande du groupement de propriétaires et de chasseurs de Saint Cyr** : ils sont à la recherche d'un local pour lieu de rdv et de restauration et sollicite la commune afin de savoir s'il existe un bâtiment communal ou terrain pouvant répondre à leur demande. Dans l'immédiat, la commune n'a pas de local et/ou terrain à leur proposer.
- **Noël des enfants** : la date est fixée au dimanche 11 décembre 2022. La commission manifestation se réunira prochainement afin d'en définir l'organisation
- **Vœux du Maire** : depuis 2 ans la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire n'a pas eu lieu en raison de l'épidémie covid. Il est émis l'idée de remplacer cette cérémonie de vœux par une cérémonie plus restreinte, du type « repas citoyen », réunissant uniquement les habitants de la commune, occasion pour présenter les vœux, accueillir

et présenter les nouveaux arrivants. Grégoire, Christine et Marieke sont nommés référents.

- **Repas des aînés** : il est décidé de réitérer le repas des aînés en 2023, mais de reporter la date un peu plus tard (début printemps) en raison du repas citoyen prévu en début d'année.
- **Travaux salle polyvalente** : il est envisagé de rénover la salle polyvalente (remplacement des rideaux ou installation de volets, réfection des peintures intérieures, travaux d'acoustique) des devis sont en cours d'élaboration afin de budgétiser les travaux.
- **Participation au SIVOS** : le maire indique que la commune donne une participation à hauteur de 30.35 €/ élève/trimestre au Syndicat de transport scolaire d'Excideuil pour 2 élèves de Saint Cyr scolarisé au Lycée d'Excideuil
- Il est évoqué la nuisance de nombreuses poubelles autour des containers qui s'ouvrent désormais uniquement grâce à un badge.

La séance est levée à 23h00.

